

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 JUIN 2024

**DCA-20240611-07**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 11 juin à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

### **Etaient présents :**

#### *Représentants des communes affiliées :*

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente  
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2<sup>e</sup> Vice-présidente  
Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx  
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3<sup>e</sup> Vice-président  
Christian DUCOS, Maire de Souprosse  
Eva BELIN, Maire d'Ondres

#### *Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :*

Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan  
Marylène HENAUULT, Administratrice CCAS Dax

### **Etaient absents excusés :**

#### *Représentants des communes affiliées :*

Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse  
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau  
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born  
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan  
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis  
Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney  
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains

#### *Représentants des établissements publics affiliés :*

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac,

#### *Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :*

Julien PARIS, Conseiller départemental  
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM

### **Etaient absents suppléés :**

#### *Représentants des communes affiliées :*

Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax représenté par Serge POMAREZ,



Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4<sup>e</sup> Vice-présidente, représentée par Cédric LARRIEU,

**Membres ayant donné pouvoir :**

Représentants des communes affiliées :

Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1<sup>er</sup> Vice-président donne pouvoir à Jeanne COUTIERE, Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon donne pouvoir à Eva BELIN, Gilles COUTURE, Maire de Geaune donne pouvoir à Christian DUCOS, Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne donne pouvoir à Marylène HENAULT,

Représentants des établissements publics affiliés :

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS, donne pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM, Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan, donne pouvoir à Joël BONNET,

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental donne pouvoir à Hicham LAMSIKA, Julien DUBOIS, Maire de Dax donne pouvoir à Patricia CASSAGNE,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

**DCA-20240611-07**

---

**Objet : Emploi non permanent en contrat de projet \_ Agent chargé du pilotage et de l'animation des PICS : modification du niveau de recrutement et de rémunération.**

**Nomenclature Actes :**

**4.1.1.1 - Catégorie A**

**Note de synthèse et délibération :**

La Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'en raison des missions de pilotage et d'animation confiées à l'agent recruté pour assurer la réalisation des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) il y a lieu de revoir le niveau de recrutement et le niveau de rémunération et de fixer la nouvelle rémunération sur la base d'un échelon brut afférent à la grille des attachés principaux, emploi de la catégorie hiérarchique A à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

***Après exposé de la Présidente,  
Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil d'Administration,  
A l'unanimité,***



**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2,

**Vu** la délibération en date du 22 février 2024 portant création d'un emploi non permanent en contrat de projet d'attaché à temps complet de d'agent chargé du pilotage et de l'animation des PICS, emploi de catégorie hiérarchique A pour assurer les fonctions de à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, et fixant la rémunération sur un échelon afférent de la grille des attachés territoriaux,

**Considérant** que les missions confiées nécessitent un réexamen du niveau de recrutement et une réévaluation du niveau de rémunération de l'agent charge d'assurer le pilotage de la mission PICS,

**Décide** de fixer la rémunération de ce poste, emploi non permanent de catégorie hiérarchique A pour mener à bien le projet de réalisation des PICS sur la base de d'un indice brut afférent à l'échelonnement indiciaire du grade d'attaché principal emploi de la catégorie hiérarchique A à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent seront inscrits au budget 2024 et suivants, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

**Autorise** Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.**

**Fait à Mont de Marsan, le 12 juin 2024.**

Jeanne Coutière  
Présidente du Centre de Gestion  
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

